

LOIS

LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (rectificatif)

NOR : ETLX1313501F

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 mars 2014, édition électronique, texte n° 1, et édition papier :

Article 129, page 5900, 1^{re} colonne, au dernier alinéa du *b* du 4^o du V :

Au lieu de : « incompatible avec leurs dispositions »,

Lire : « est incompatible avec leurs dispositions ».